

This document is made available through the declassification efforts  
and research of John Greenewald, Jr., creator of:

# The Black Vault



The Black Vault is the largest online Freedom of Information Act (FOIA) document clearinghouse in the world. The research efforts here are responsible for the declassification of hundreds of thousands of pages released by the U.S. Government & Military.

**Discover the Truth** at: <http://www.theblackvault.com>

DISPATCH		CLASSIFICATION SECRET	PROCESSING ACTION									
1. Date, & Division 16-8	2. Classification 16-8	SEARCHED	MARKED FOR INDEXING									
3. Name of Station.		INDEX	NO INDEXING REQUIRED									
4. SUBJECT/Operational - Undeveloped Films of George de MARCHIUS' Contracts with the Haitian Government. It is requested that the film be developed and two copies of each print be sent to the Haitian Branch, WH/2, of the WH Division.												
<p>Attached herewith are two rolls of undeveloped black and white Kodak Plus-I Pan Film of George de MARCHIUS' Contracts with the Haitian Government. It is requested that the film be developed and two copies of each print be sent to the Haitian Branch, WH/2, of the WH Division.</p> <p style="text-align: center;"><i>William S. Tennessee Joseph G. BREKIN</i></p>												
<p><b>Attachment:</b> Two rolls of Undeveloped Films, att/n/w</p> <p><b>Distribution:</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Chief, KURIOT, w/att  <input checked="" type="checkbox"/> Chief, WH Division  <input checked="" type="checkbox"/> IEC w/o att sent to CI/RA    <i>att - 1</i>                            <b>{ CS COPY</b>                            <b>201-725439</b> </p> <table border="1"> <tr> <td>DISPATCH REFERENCE TO</td> <td>DISPATCH SYMBOL AND NUMBER 1514</td> <td>DATE 3 February 1965</td> </tr> <tr> <td></td> <td>22 CLASSIFICATION</td> <td>MOS FILE NUMBER 201-725439</td> </tr> <tr> <td></td> <td>SECRET</td> <td>22</td> </tr> </table>				DISPATCH REFERENCE TO	DISPATCH SYMBOL AND NUMBER 1514	DATE 3 February 1965		22 CLASSIFICATION	MOS FILE NUMBER 201-725439		SECRET	22
DISPATCH REFERENCE TO	DISPATCH SYMBOL AND NUMBER 1514	DATE 3 February 1965										
	22 CLASSIFICATION	MOS FILE NUMBER 201-725439										
	SECRET	22										

314 OPS CONTRACT GOW  
3/2/65

**RETURN TO CIA**  
**Background Use Only**  
**Do Not Reproduce**





Le Gouvernement de l'Etat Haïtien, représenté par son Secrétaire d'Etat des FINANCES et des AFFAIRES ECONOMIQUES, M. CLOVIS DE DESGRANGES, et le Gouvernement de la Division de ST-MARC, représenté par son Secrétaire d'Etat, M. LE MARIE JOSEPH CHARLES, ont signé un Contrat pour la concession d'un terrain à l'Etat Haïtien, à Port-au-Prince, pour la construction d'un bâtiment administratif et d'exploitation rationnelle de la Division de ST-MARC.

Conformément aux termes du Contrat, il est stipulé que l'Etat Haïtien a été déclaré comme le Titulaire des AFFECTS de la Société HAITIANO-AMÉRICAINNE de Développement Industriel (SHADA).

Conformément aux termes du Contrat, il est stipulé que pour assurer la sécurité des intérêts de l'Etat Haïtien, il est décidé de renouveler le Contrat pour une période de 10 ans à compter de la date de signature du Contrat, soit l'Etat Haïtien, représenté par le Dr HERVE BOYER, Secrétaire d'Etat des FINANCES et des AFFAIRES ECONOMIQUES et M. CLOVIS DE DESGRANGES, Secrétaire d'Etat du Commerce et de l'Industrie, respectivement déclaré aux Acts 2164-B et 2164-C, déclarent renouveler par une date de 10 ans le Contrat des Services d'Etat en date du 12 Mars 1961 d'une part.

III

La BANQUE COMMERCIALE D'HAÏTI (B.C.H.) Secrète d'Etat au BANQUE au Capital de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE GOURDES (G. 1.250.000.00), ci-après dénommée «LA BANQUE», ayant son Bureau Principal à Port-au-Prince, représente que présent par son Président Directeur Général, Monsieur CLEMARD JOSEPH CHANLLE, devant notaire à cet effet par une déclaration de son Conseil d'Administration en date du 12 Mars 1961, l'apporte en démission et démissionne à Port-au-Prince, Haïti, sa Poste et Banque sur le REVENU aux fins, respectives 1100-B, 00014-D et 39102-H.

Monsieur GEORGE DE MOHRENTHALDT, de Nationalité Américaine, domicilié à Dallas (Texas) U.S.A., avec élection de domicile à Port-au-Prince HAÏTI, aux termes de la BENTA B.A., Attestation D'Inventaire, également au nom de la Société en formation MOHRENTHALDT & CO INC., dont il fera partie, représente en HAÏTI par la BENTA B.A.:

La BANQUE et la CORPORATION étant désignées ci-après sous le nom de «CONCESSIONNAIRES LUX ATAHIBA» d'autre part.

Sur le rapport des Ministères d'Etat des FINANCES et des AFFAIRES ECONOMIQUES du COMMERCE et de l'INDUSTRIE.

Et après délibération en Conseil des Secrétaires d'Etat;

Désire:

Article 1er.—Etat et démission volontaire pour éviter tout péril et tout effet, le Contrat intégré entre l'Etat Haïtien représenté par le Dr HERVE BOYER, Secrétaire d'Etat des FINANCES et des AFFAIRES ECONOMIQUES et Monsieur CLOVIS DE DESGRANGES, Secrétaire d'Etat à COMMERCE et à l'INDUSTRIE, agissant pour le Gouvernement HAÏTIEN et la BANQUE COMMERCIALE D'HAÏTI, représenté par Monsieur CLEMARD JOSEPH CHARLES, devant notaire à cet effet et Monsieur GEORGE DE MOHRENTHALDT, également au nom de la Société en formation «MOHRENTHALDT & CO INC.».

Le dit Contrat a pour objet la Concession du droit exclusif de Gestion, l'Administration et d'Exploitation rationnelle de la Division de ST-MARC de la SHADA, elle comprenant l'exploitation de la Division de ST-MARC.

Article 2.—Le présent Décret abroge toutes Lois ou dispositions de la loi Désordre-Lam qui déposent une loi Désordre-Lam, tous Décrets ou dispositions de Décrets qui lui sont contraires et sera exécuté à la

exécution des Secrétaires d'Etat des FINANCES et des AFFAIRES ECONOMIQUES du COMMERCE et de l'INDUSTRIE, dans ce

Le Secrétaire des Finances, à Port-au-Prince, 10 mars de l'Indépendance.

Et le Président

Le Secrétaire d'Etat des FINANCES et des AFFAIRES ECONOMIQUES

Le Dr HERVE BOYER

Le Secrétaire d'Etat au Commerce et de l'Industrie

MONSIEUR J. FIGARO

Le Secrétaire d'Etat de l'Industrie et de l'Commerce, M. CLAUDE LUC P. BRANCHE

Le Secrétaire d'Etat des Affaires Étrangères et des Colonies

DONALD LALIMBAK

Le Secrétaire d'Etat au Commerce et de la Population

LEONARD PHILIPPEAUX

Le Secrétaire d'Etat au Trésor et du Plan Général, M. ALBERT ANTOINE

Le Secrétaire d'Etat des Transports et Communications

LUCIEN J. CAMERON

Le Secrétaire d'Etat à la Justice, ARTHUR M. BLAETHOLD

Le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, des Ressources Minérales

et du Développement Rural, ANDRÉ THEARD

Le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, LAURENT VIALAS

Le Secrétaire d'Etat au Travail, VICTOR REVEREND CHRISTIAN

CONTRAT SE RAPPORTANT À LA CONCESSION-LOCATION DE LA DIVISION DE ST-MARC DE LA SHADA À LA BANQUE COMMERCIALE D'HAÏTI (B.C.H.) ET À GEORGE DE MOHRENTHALDT, AGISSANT AU NOM DE MOHRENTHALDT & CO. INC. REPRÉSENTÉ EN HAÏTI PAR LA BENTA B.A.

Entre l'Etat Haïtien représenté par le Dr HERVE BOYER, Secrétaire d'Etat des FINANCES et des AFFAIRES ECONOMIQUES et M. CLOVIS DE DESGRANGES, Secrétaire d'Etat à COMMERCE et à l'INDUSTRIE, respectivement déclaré aux Acts 2164-B et 2164-C, déclarent renouveler à cet effet par une date de son Conseil des Secrétaires d'Etat en date du 12 Mars 1961,

d'une part;

La BANQUE COMMERCIALE D'HAÏTI (B.C.H.) Secrète d'Etat au BANQUE au Capital de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE GOURDES (1.250.000.00), ci-après dénommée «LA BANQUE», ayant son Bureau Principal à Port-au-Prince, représenté que présenté par son Président Directeur Général, Monsieur CLEMARD JOSEPH CHANLLE, devant notaire à cet effet par une déclaration de son Conseil d'Administration en date du 12 Mars 1961, l'apporte en démission et démissionne à Port-au-Prince, Haïti, sa Poste et Banque sur le REVENU aux fins respectives 1100-B, 00014-D, et 39102-H;

Et Monsieur GEORGE DE MOHRENTHALDT de Nationalité Américaine, domicilié à Dallas (Texas) U.S.A., avec élection de domicile à Port-au-Prince HAÏTI, au Bureau de la BENTA B.A., Attestation D'Inventaire, également au nom de la Société en formation MOHRENTHALDT & CO. INC., dont il fera partie, représente en HAÏTI par la BENTA B.A., ci-après dénommée la CORPORATION, d'autre part; la BANQUE et la CORPORATION étant désignées conjointement sous le nom commun de CONCESSIONNAIRES-LOCATAIRES;

B a été convenu ce qui suit:

Article 1er.—L'Etat Haïtien propriétaire de l'Organisme dénommé SOCIÉTÉ HAÏTIANO-AMÉRICaine DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (SHADA) concède conjointement à la BANQUE et la CORPORATION l'exploitation de la Division de ST-MARC, cellequelle se poursuit et continue suivant le document (A) annexé au présent Contrat, pour une durée de DIX (10) années consécutives renouvelable au gré des parties, à charge par les Concessionnaires-Locataires de la gérer en bon père de famille, aux conditions ci-après déterminées;

Article 2.—La Concession a pour objet le droit exclusif de Gestion, d'Administration et d'Exploitation rationnelles de la Division de ST-MARC, elle comprend Location de la Division de ST-MARC. Les Concessionnaires sont tenus de l'administrer sur une base AGRICOLE, Commerciale et Industrielle de manière à augmenter le volume de la production et de la transformation du SIBAL et autres espèces végétales similaires, ces obligations sont simultanées.

Article 3.—La date concession n'altère pas le droit de propriété de l'Etat Haïtien qui garantit la jouissance et la libre Gestion de la Division en question aux «Concessionnaires-Locataires» à charge par ces derniers de remplir les obligations du présent Contrat.

